
**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries
de personne physique en Communauté française**

Extrait

A.M. 18-03-2026

M.B. 27-03-2026

Par arrêté ministériel daté du 18 mars 2026, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

192. L'enregistrement des armoiries de Monsieur Christian DEMARET, né le 1^{er} mai 1961 à Arlon, telles qu'elles sont ici décrites et figurées, est autorisé pour lui-même et ses descendants porteurs du nom, soit parti d'azur et de sinople à la tour d'or maçonnée, ajourée et ouverte de sable, brochant sur une clé d'argent et un épi effeuillé d'or passés en sautoir, surmontée d'un soleil non figuré du même.

Devise : LUX ET MEMORIA, en lettres d'or sur un listel d'azur.

L'arrêté prend ses effets à la date de signature.